

Motifs de l'arrêté portant création d'une autorisation européenne de pêche pour la pêche professionnelle du thon rouge (*Thunnus thynnus*) dans l'océan Atlantique à l'Est de la longitude 45° Ouest et en mer Méditerranée

Soumis à participation du public du 21 février au 15 mars 2013 sur le site du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

Afin d'appliquer les recommandations de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA) et la réglementation européenne, il est proposé un projet d'arrêté créant une autorisation européenne de pêche pour la pêche professionnelle du thon rouge (*Thunnus thynnus*) dans l'océan Atlantique à l'Est de la longitude 45° Ouest et en mer Méditerranée.

Ce texte prévoit les modalités d'attribution et de gestion des autorisations européennes de pêche au thon rouge.